

L'ILR approuve la méthode « Flow-Based » optimisant les échanges d'électricité

Les régulateurs de la région Centre Ouest Europe (Allemagne, Autriche, Belgique, France, Luxembourg et Pays-Bas) ont récemment validé la méthode de couplage de marché basée sur les flux (modèle « Flow-Based »). Cette méthode vise à optimiser les échanges d'électricité entre les pays de la région et à favoriser ainsi l'accès à des sites de production à plus bas coût.

La mise en place du couplage de marché basée sur les flux dans la région Centre Ouest Europe (couvrant l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, la France, le Luxembourg et les Pays-Bas) représente une étape importante vers une plus grande intégration du marché de l'électricité.

Le couplage de marché basé sur les flux (modèle « Flow-Based ») favorise en effet une utilisation plus efficace des ressources limitées du réseau. En d'autres termes, le modèle « Flow-Based » prend en compte les besoins de consommation en temps réel lors du calcul des capacités d'interconnexion disponibles. Il modélise plus exactement les lois physiques qui régissent les flux d'électricité sur les lignes de transport et prend en compte l'interdépendance entre les échanges commerciaux admissibles sur plusieurs frontières, ce qui permet de rehausser les capacités d'importation et d'exportation maximales des lignes transfrontalières par rapport au modèle en place aujourd'hui. Le modèle « Flow-Based » favorise donc une allocation plus efficace des capacités de production.

L'algorithme d'optimisation ainsi envisagé augmente les possibilités d'approvisionnement à partir de pays, où le prix de l'électricité est le plus faible, vers ceux où il est le plus élevé, d'où une diminution globale au sein de la région des prix d'électricité sur les marchés de gros.

Les règles du modèle « Flow-Based » seront également appliquées pour le fonctionnement de l'interconnexion entre le Luxembourg et la Belgique dont la mise en service est prévue pour fin 2015.

INFORMATIONS

Institut Luxembourgeois de Régulation

Service Energie

Tel : + 352 28 228 - 888

Email : Energie@ilr.lu

www.ilr.lu

La mission de l'Institut Luxembourgeois de Régulation est d'assurer et de superviser, dans l'intérêt du consommateur, le bon fonctionnement des marchés sur base d'une concurrence effective et durable, tout en garantissant un service universel de base. L'Institut est chargé de la régulation des réseaux et services de communications électroniques, du transport et de la distribution d'énergie électrique et du gaz naturel, du transport et des services postaux. En outre, il assure la gestion et la coordination du spectre des fréquences radioélectriques.



Service Énergie
Electricité et gaz naturel

Explications complémentaires :

- Règlement de l'ILR :
 - http://www.ilr.public.lu/electricite/decisions_reglements/regles_acces_equilibre/Rgles-d_attribution-des-capacites-et-gestion-des-congestions/index.html
- Vidéo didactique sur la méthode (publié par le régulateur français CRE) :
https://www.youtube.com/watch?v=___qe-YoyOM



Service Énergie
Electricité et gaz naturel